

Compte rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 3 novembre 2025

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (R) :

Collège A : COSTE Françoise, GALAN Christian, GILBERT Françoise, GRANGET Cyril, NARDONE Jean-Luc, OROZCO Luis, PALAISI Marie-Agnès, PENNEC Blandine.

Collège B : BAQUE Zachary, BRAMOULLE David, BUI NGUYEN Thao, HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, PATRUKHINA Liubov (R), SADDOUR Inès, SURBEZY Agnès (abs.).

Collège BIATSS : ALLEN Émilie (R), AUMAITRE Christine, BOUCHENAFA Souad, DE FORAS Joson, LE BIHAN Frédéric, SIFREU Geneviève, TBATOU Jamela.

Collège USAGERS : /

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTES (abs.), Martine CREGUT (R), M. Frédéric CROS (abs.).

Personnalités invitées :

ALVIZURI Verushka (absente), CADOT YVES, CORTES, COURAU Thérèse, GHADDARI Nabila (abs.), DUBAU Christine, LE PRIEULT Henri, PEREIRA Ana-Maria, PFEIFLE Gabriela, STOSIC Dejan,

Membres de droit : DOMPMARTIN Chantal, ORY Damien, SEMPÉRÉ Pascale.

Le quorum est atteint avec 23 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s.
La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.

Points à l'ordre du jour :

1. Validation du CR du CUFR plénier du 06 octobre 2025 et du relevé de décision de la consultation électronique du 13 octobre 2025 ;
2. Vote des capacités d'accueil et attendus Parcoursup, E-candidat et MonMaster ;
3. Vote des subventions demandées (manifestations scientifiques et voyage)
4. Validation des MCC Dtim et suédois révisées ;
5. Validation avenant convention Ritsumeikan (DEFLE)
6. Informations campagne d'emploi ;
7. Points divers
8. Questions diverses.

1. Validation du CR du CUFR du 06 octobre 2025 et du relevé de décision de la consultation électronique du 13 octobre 2025

Le CR est soumis au vote des conseillers, ainsi que le relevé de décision.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 23

Le CR et le RD sont validés à la majorité des voix exprimées.

2. Vote des capacités d'accueil et attendus Parcoursup, E-candidat et MonMaster

Les trois tableaux relatifs à ces décisions ont été mis en ligne sur le scout du conseil, modifiables par les directions et responsables administratifs des départements après validation dans leur conseil. Les modifications éventuelles devaient être reportées en rouge dans les tableaux.

Tous les départements n'ont pas pu procéder à la validation de ces capacités et attendus dans leurs instances : **le point est reporté au vote du 17 novembre.**

Pascale Sempéré rappelle la recommandation présente dans le cadrage de la VP CFVU, portant sur la mise en place de Commission Examen des Vœux afin notamment de s'assurer une plus grande maîtrise des flux d'étudiants pour la nouvelle offre de formation. Dans un contexte de restriction budgétaire, de nombreuses universités mettent déjà en place ces CEV : le risque, si nous ne le faisons pas nous-mêmes, est de voir affluer en grand nombre des étudiants refoulés ailleurs.

INTERVENTIONS :

Jaime Hernandez relate l'expérience de son département LEA en la matière : élaboration d'algorithmes de classement propres à la formation, en coopération avec la Scolarité Centrale ; environ 200 dossiers en moyenne restent à traiter manuellement (soit une trentaine par enseignant membre de la commission ; la quasi-intégralité des candidats de l'académie est acceptée ; le rectorat modifie le classement effectué en interne au vu de contraintes légales - pourcentage de candidats extérieurs à l'académie admis, *idem* pour les boursiers). En évitant d'admettre tous les candidats d'emblée et en appelant chacun au fil des désistements dans la limite des capacités d'accueil définies, le classement des candidatures permet également d'envoyer un signal aux étudiants jugés les moins à même de réussir dans la filière.

C. Galan considère qu'il s'agit là de sélection *de facto*, sélection qu'il déplore.

3. Vote des subventions demandées (manifestations scientifiques et voyage)

Les demandes sont disponibles sur le Scout du conseil plénier, ainsi qu'en annexe (liste).

INTERVENTIONS :

La demande de l'association PERIPLES pour un voyage est jugée non pertinente, ôtée du vote.

La demande de Sébastian Kock, portant que le défraiement d'un chercheur intervenant ponctuellement dans un cours du parcours allemand-philosophie, est également rejetée comme non pertinente : M. Kock sera informé de la procédure de financement de conférences, adaptée à son cas.

Ces deux décisions font l'objet d'un vote :

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 23

Les autres demandes de subventions sont à leur tour soumises au vote.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 23

Les demandes de subventions sont validées à l'unanimité des voix exprimées.

4. Validation des MCC Dtim et suédois CC révisées

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 23

Les MCC du Dtim et du suédois régime contrôle continu sont validées à l'unanimité des voix exprimées.

5. Validation avenant convention Ritsumeikan (DEFLE)

L'avenant de la convention est disponible sur le Scout du conseil du 3 novembre, et en annexe.

INTERVENTIONS :

Daniel Huber précise que l'avenant a bien été validé en conseil du Defle, comme il doit l'être tous les ans.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 23

L'avenant 2025-26 de la convention Ritsumeikan est validé à l'**unanimité** des voix exprimées.

6. Information campagne d'emploi

Pascale Sempéré présente les éléments du second arbitrage (en bleu dans le texte ci-dessous), stabilisés lors de la réunion qui s'est tenue entre le VPCA, la DRH et la direction de l'UFR le jeudi 24 octobre. Ces éléments ont été fournis aux membres du Bureau le 20 octobre. Ces propositions sont celles qui seront soumises au vote en CSA, puis en CA le 18 novembre.

E/EC :

- DEMA : 1 PU + **1 ATER**
- DEHHA : 1 MCF Espagnol-Catalan (repypyramide du poste de PRAG) + 1 ATER (poste Vilvandre)
- Langues étrangères : **1 ATER en italien**
- DEFLE : 1 PRAG
- LEA : **1 MCF**
- D-TIM : **1 MCF**
- SDL : aucune demande.

→ Soit l'octroi de deux ATER provisoires et deux MCF supplémentaires.

BIATSS

- SDL : **1 cat B (autre recrutement)** : la RA est atteinte par la limite d'âge et le poste peut donc être publié. Le poste de catégorie C potentiellement vacant ne pourra être pourvu qu'après le départ effectif à la retraite de l'agent qui l'occupe.
- Les demandes du CRL ne relèvent pas de la campagne d'emploi. Il s'agit de demandes d'ouvertures de concours. Ces demandes seront faites suivant le calendrier posé par la DRH, début 2026. Les demandes de cédéisation pourront être faites par la responsable du CRL pour les personnels pouvant en bénéficier et le souhaitant.

Il a été indiqué à la direction de l'UFR que ces propositions avaient été calibrées pour rester dans la limite de ce qui était acceptable par le Rectorat.

Ces propositions ne sont toujours pas à la hauteur de nos besoins, même si elles représentent une avancée par rapport aux premiers arbitrages qui nous avaient été notifiés.

Le dialogue budgétaire avec le rectorat suivra ce mois-ci et en décembre. L'établissement a sauvé et amélioré sa campagne d'emploi 2026, mais il est possible que le rectorat considère que la situation de l'UT2J requiert une mise sous tutelle financière ou, à tout le moins, un resserrement des dépenses. Dans ce cas, la campagne 2027 risquerait d'être lourdement impactée.

En tout état de cause, les demandes concernant la campagne d'emploi 2027 devront être très finement travaillées et argumentées, notamment dans leur volet recherche pour les postes d'enseignant-chercheur. Le VPCA a beaucoup insisté sur le poids du volet recherche de l'argumentaire lors de ses échanges avec la direction de l'UFR.

Le personnel de l'UFR a été convié à une AG d'UFR le 4 novembre, avec pour ordre du jour la campagne d'emploi 2026.

Interventions :

Blandine Pennec interroge : quel horizon donner aux jeunes docteurs et aux doctorants ? Elle demande que cette question soit transmise à la Présidence. L'un des critères d'évaluation de l'HCERES est le nombre de doctorants dans les laboratoires : est-il pertinent d'inscrire en thèse des étudiants dont on sait qu'ils n'auront pas de poste d'EC une fois docteurs ? Jean-Luc Nardone pressent un cercle vicieux : si les laboratoires venaient à inscrire moins de docteurs pour cette raison, ils seraient moins bien notés et perdraient une part de leur financement.

Pascale Sempéré indique que la question de B. Pennec a déjà été posée au VP-CA, qui a répondu que tous les docteurs n'avaient de toute façon pas vocation à être enseignants dans le supérieur. C'est oublier que, au contraire d'autres pays, la France n'offre pas vraiment d'autres débouchés aux docteurs en SHS.

Henri le Prieult lit la motion de protestation rédigée par les conseillers du DEMA, et reproduite ci-dessous :

« Le conseil du DEMA, réuni le lundi 3 novembre 2025, après avoir été informé des tractations et discussions plus ou moins formelles qui ont pu se tenir ces dernières semaines entre la présidence et les directions d'UFR, suite à sa précédente motion, souhaite réaffirmer avec force la position du département.

Si les propositions émises par le VPCA dans le cadre de la deuxième vague d'arbitrage de la campagne d'emploi 2026 enseignants et enseignants chercheurs était votée par nos instances, le DEMA ne se verrait proposer qu'un poste de PR et se trouverait en déficit de 4 postes depuis 2 ans (2 postes de PRAG et 2 postes de MCF). Cette situation est intolérable et intenable.

Le conseil souhaite une nouvelle fois exprimer son profond désaccord avec cette politique qui met durablement en péril nos capacités à remplir nos missions, tant sur le plan de la recherche que de l'enseignement et des responsabilités administratives. Le conseil s'inquiète de la situation dans laquelle le département va se trouver dans l'avenir du fait de prochains départs à la retraite. Il tient également à souligner l'accroissement des risques socio-professionnels auxquels va conduire une telle situation.

Il tient tout autant à apporter son soutien aux positions des collègues de l'UFR qui, lors du vote de l'AG du 8 octobre dernier, refusent tout arbitrage intra et inter-UFR qui ne ferait que créer de la division entre les composantes pédagogiques et entérinerait une situation de pénurie que nous refusons toutes et tous au nom de nos missions. »

La direction de l'UFR souligne qu'il n'y a eu aucune « tractations et discussions plus ou moins formelles » entre elle et la Présidence, mais uniquement des discussions formelles dont les membres du Bureau et du conseil ont été tenus au courant.

Après discussion, les conseillers et conseillères adoptent à l'unanimité moins une abstention la motion suivante :

Motion de l'UFR :

« À la suite de la deuxième proposition de postes pour la campagne d'emploi 2026, les membres du Conseil de l'UFR LLCE souhaitent faire part de leur profonde insatisfaction.

Nous refusons le principe de non-reconduction des postes vacants d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS. Son application met en danger nos formations et nos équipes.

Nous réaffirmons les besoins formulés en juin 2025 et votés à l'unanimité en Conseil d'UFR le 9 juillet 2025.

Nous restons mobilisés en faveur d'un service public d'enseignement supérieur de qualité disposant des moyens à la hauteur de ses missions.

Nous appelons à rejoindre les formes de protestation en cours et à venir. »

La motion du CUFR comme celle du DEMA seront transmises à la Présidence.

7. Points divers

-Mise en œuvre prochaine du système d'appel via ordinateur, et non via poste téléphonique. Des casques devraient être fournis par la MIN aux agents qui n'en ont pas encore, mais sans doute le nombre d'appareils commandés ne suffira-t-il pas à couvrir tous les besoins. La question des postes partagés reste pour l'heure en suspens.

8. Questions diverses.

Ø

CR rédigé par Pascale Sempéré



Université 750
SÉNAT
PARIS
Présidente
Pascale SEMPERE